

PRATIQUE SPORTIVE

Questionnaire en ligne pour futurs sportifs

Mardi après midi au Parlement de la Communauté française, le ministre des Sports Rachid Madrane a confirmé la modification du décret qui organise la pratique sportive. Les sportifs amateurs devront remplir un questionnaire médical sur internet et éventuellement apporter également un certificat médical. Explications. Cela fait plus d'un an que la question est débattue : faut-il mieux encadrer la pratique sportive amateur ? Plusieurs cas de crises cardiaques inopinées ont en effet été recensés chez nous, ce qui relance le débat de l'obligation d'un certificat médical avant de se lancer dans un sport.

EN LIGNE

Le ministre des Sports, Rachid Madrane a donc lancé toute une série de concertations suite à un débat au conseil supérieur des sports et un colloque. Le résultat a été annoncé ce mardi après-midi au Parlement de la Communauté française. Les

amateurs de sport seront invités à remplir un questionnaire médical, disponible en ligne, avant d'envisager de chausser leurs baskets.

Si les résultats sont concluants, ils recevront une sorte de certificat sur l'honneur qui leur donnera accès la discipline choisie.

En cas de doute

pour la santé

via les résultats

du question-

naire, le spor-

tif potentiel

devra se

rendre

chez son

médecin

afin de

réaliser

un examen médical. Ce der-

nier devra alors délivrer un

certificat médical de non

contre-indication.

Le ministre précise que cette

méthode est notamment utili-

sée au Canada et permet de

placer le sportif au centre de la

problématique en le responsa-

bilisant plutôt qu'en l'assis-

Selon les études analysées lors du colloque sportif, l'examen médical ne concernerait que 10 à 15 % des sportifs. Il est également prévu de supprimer l'obligation systématique de certificat pour la participation à des événements sportifs de masse avec classement, comme c'était le cas actuellement.

LE FITNESS AUSSI

Quant à la pratique du fitness, elle serait également concernée par cette mesure. Mais que les sportifs en devenir se rassurent, ce n'est pas encore pour tout de suite. Si le décret est signé, il reste à le mettre en œuvre. Pour cela il faut un arrêté d'application et donc plusieurs passages devant le gou-

vernement. Le ca-

binet Madrane

espère que

pour début

2019, il sera

d'appli-

cation. ●

FANNY JACQUES